



# CHAMPIONNATS NATIONAUX JEUNESSE DE LA LÉGION

## MODALITÉS DE SÉLECTION ÉQUIPE DU QUÉBEC

**Date de version : 5 juillet 2024**

Le championnat national jeunesse de la légion se dérouleront à Calgary du 9 au 11 août 2024. Les athlètes qui souhaitent s'y qualifier avec l'Équipe Québec, devront participer aux compétitions de qualifications.

Lors du championnat scolaire provincial (épreuves individuelles), coupe jeunesse #1 à Sherbrooke et coupe jeunesse #2 à Laval, chaque athlète cadet et juvénile masculin et féminin doit concourir dans les épreuves pour lesquelles il sollicite une sélection pour l'Équipe Québec. Seules les performances réalisées lors de ces compétitions seront considérées aux fins de sélection à l'Équipe Québec.

Dans les épreuves combinées, c'est-à-dire le pentathlon et l'heptathlon/décathlon uniquement les performances réalisées lors de la coupe Québec #1 à Sherbrooke, les 15 et 16 juin, seront considérés aux fins de sélection.

La composition de l'Équipe du Québec et l'inscription aux Championnats nationaux jeunesse d'athlétisme de la Légion seront finalisées par Athlétisme Québec dans la semaine du 8 au 14 juillet.

Les Championnats nationaux jeunesse d'athlétisme de la Légion à Calgary, étant "ouverts", les athlètes qui ne seront pas sélectionnés sur l'équipe provinciale pourront également y participer. Ils devront toutefois prendre leurs dispositions et s'inscrire par eux-mêmes aux Championnats nationaux jeunesse d'athlétisme de la légion, avant la date limite pour les athlètes du volet ouvert. Pour plus d'informations: [Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes \(legion.ca\)](https://www.legion.ca/fr/athletisme/competitions/championnats-nationaux-jeunesse)

## Dates importantes

Date	Description
8 et 9 juin	<b>Championnats provinciaux scolaires</b> (épreuves individuelles uniquement) 1 <sup>e</sup> des 3 compétitions admissibles
15 et 16 juin	<b>Coupe Jeunesse #1</b> (épreuves individuelles et épreuves combinées) 2 <sup>e</sup> des 3 compétitions admissibles Essais pour les épreuves combinées
6 et 7 juillet	<b>Coupe jeunesse #2</b> (épreuves individuelles uniquement) : 3 <sup>e</sup> des 3 compétitions admissibles Essais pour les épreuves individuelles
7 juillet 20h	<b>Date limite de déclaration des athlètes</b> <a href="https://forms.gle/KmeTAxR2mf7JGac1A">https://forms.gle/KmeTAxR2mf7JGac1A</a>
8 au 14 juillet	Finalisation de l'Équipe et inscription aux Championnats Nationaux jeunesse d'athlétisme de la légion
7 août à 19h45	Arrivée des membres de l'Équipe du Québec à Calgary <i>(L'équipe partira de Montréal depuis l'aéroport Pierre Elliott Trudeau le 7 août : Vol prévu au départ de Montréal à 17h - arrivée à 19h45)</i>
9 au 11 août	Championnats Nationaux jeunesse d'athlétisme de la Légion
13 août à 09h45	Départ de Calgary pour les membres de l'Équipe du Québec <i>(L'équipe sera de retour à l'aéroport Pierre Elliott Trudeau le 13 août à 15h52 : Vol prévu au départ de Calgary à 09h45)</i>

## Admissibilité

- 1) Les athlètes souhaitant être considérés pour la sélection en équipe Québec pour les championnats de la légion 2024, devront déclarer leur intérêt par le formulaire de déclaration via ce lien : <https://forms.gle/KmeTAxR2mf7JGac1A>
- 2) L'athlète devra être membre en règle d'Athlétisme Québec dans le secteur compétitif pour l'année 2024 au moment de la réalisation de sa performance qualificative.
- 3) Les *Normes de qualification* devront être réalisées lors des compétitions indiquées dans ce document. Les compétitions désignées en vue d'une sélection sur l'Équipe, sont au nombre de trois; voici la liste des trois (3) compétitions admissibles :  
  

8 et 9 juin	Championnats provinciaux scolaires (épreuves individuelles)
15 et 16 juin	Coupe jeunesse #1 ((épreuves individuelles et épreuves combinées)
6 et 7 juillet	Coupe jeunesse #2 Cadet et Juvéniles (épreuves individuelles)
- 4) Les performances réalisées avec vent favorable de plus de 2 m/sec seront considérées après "ajustement" selon la méthode en vigueur au World Athletics.

5) Toutes les performances réalisées doivent respecter les critères d'éligibilité pour les procédures d'inscription au Championnat national jeunesse d'athlétisme de la Légion.

### **Contingent et limitations**

- L'Équipe du Québec sera composée de 40 athlètes, soit 20 à 25 juvéniles, et 15 à 20 cadets.
- Un maximum de 2 représentants pourra être inscrit dans chaque épreuve.
- Les athlètes sélectionnés pourront prendre part lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion à un maximum de 3 épreuves individuelles en plus des relais.
- Les athlètes inscrits aux épreuves combinées pourront cependant prendre part à une seule épreuve individuelle, et uniquement si celle-ci a lieu durant leur journée libre. Ils pourront toutefois participer aux relais sans restriction.
- En étant sélectionné à titre de membre de leur équipe provinciale, les athlètes ne pourront s'inscrire à aucune épreuve en tant qu'athlète du volet ouvert de ces championnats.
- **Tous les athlètes de la catégorie U16 (cadet) DOIVENT concourir dans leur catégorie d'âge**, et ne peuvent **PAS** passer à la catégorie supérieure U18 (juvénile), et ce, dans quelque épreuve individuelle que ce soit. Cette règle ne s'applique pas toutefois aux épreuves de relais de la catégorie U18 où une exception est faite, si nécessaire, pour que les clubs puissent inscrire des équipes de relais.

### **Déclaration d'intention**

Lors du championnat provincial scolaire, de la coupe jeunesse #1 et lors de la coupe jeunesse #2, chaque athlète devra avoir réalisé au cours de l'une des compétitions admissible, la norme de qualification dans son, ou ses épreuves individuelles, ou aux épreuves combinées et sera admissible à la sélection en Équipe Québec, **si et seulement si** l'athlète a préalablement indiqué son intention de participer en utilisant le formulaire de déclaration d'intention: (<https://forms.gle/KmeTAXR2mf7JGac1A>); **date limite au plus tard, 20h, le 7 juillet.**

Les athlètes qui seront sélectionnés recevront par la suite les instructions concernant le paiement des frais et l'envoi du formulaire de consentement parental.

### **Frais d'équipe**

Les frais d'équipe seront de cinq cent quatre-vingt-quinze dollars (595\$) par athlète, et comprendront ce qui suit :

- Vol aérien (départ de Montréal)
- L'hébergement ;
- Les repas ;
- L'uniforme d'équipe ;

- L'inscription aux épreuves de Championnat ;
- Le transport local pendant le séjour à Calgary.

## **Voyage aller et retour**

Les athlètes devront se rendre à l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau (Montréal) par leurs propres moyens et seront pris en charge dès leur arrivée par le personnel d'athlétisme Québec pour prendre le vol en équipe vers Calgary. À partir du moment où les athlètes sont sous la responsabilité des membres d'Athlétisme Québec, ils sont pris en charge du départ de Montréal le 7 août 2024 (*L'équipe partira de Montréal depuis l'aéroport Pierre Elliott Trudeau le 7 août : Vol prévu au départ de Montréal à 17h et arrivée prévue à 19h45 - date sujet à modification*) au retour le 13 août 2024 (*L'équipe sera de retour à l'aéroport Pierre Elliott Trudeau le 13 août à 15h52 : Vol prévu au départ de Calgary à 09h45 - date sujet à modification*). Les athlètes demeureront sous la supervision du personnel d'encadrement jusqu'à leur retour à l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau (Montréal) le 13 août.

## **Processus de sélection**

La sélection des athlètes se déroulera par tours successifs jusqu'à l'atteinte des contingents suivants :

- De 20 à 25 athlètes en catégorie Juvénile : 20 places sont garanties aux athlètes de catégorie Juvénile, avec possibilité d'augmenter ce nombre jusqu'à 25 s'il reste des juvéniles ayant réalisé la norme de qualification durant les compétitions admissible et de rang dans l'épreuve lors des essais, respective.
- De 15 à 20 athlètes en catégorie Cadet : 15 places sont garanties aux athlètes de catégorie Cadet, avec possibilité d'augmenter ce nombre jusqu'à 20 si les deux conditions suivantes sont rencontrées :
  - S'il reste des places non comblées précédemment par les juvéniles; et :
  - S'il reste des cadets ayant réalisé la norme de qualification durant les compétitions admissibles et de rang dans l'épreuve lors des essais, respective.
- Dans l'éventualité où le contingent total de 40 athlètes ne soit pas atteint après la sélection en catégories Juvénile et Cadet telle que détaillée précédemment, les places restantes seront attribuées aux athlètes les plus près de la Norme de qualification dans leur épreuve durant les compétitions admissibles.

Les tours de sélection dans chaque catégorie se dérouleront dans l'ordre suivant :

1<sup>er</sup> tour :

- Les athlètes classés 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> de leur épreuve lors de la coupe jeunesse #2 à Laval et détenteurs d'une Norme de qualification dans la même épreuve (La Norme doit être réalisé lors de l'une des trois compétitions admissible).
- Les athlètes d'épreuves combinées classés 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> lors de la coupe jeunesse #1 à Sherbrooke et détenteurs d'une Norme de qualification dans la même épreuve.

- **Dans le cas où le contingent total de 40 athlètes est dépassé au premier tour, les athlètes classés 2èmes dans leurs épreuves mais ayant dépassé le plus la norme de qualification seront classés en calculant l'écart en pourcentage entre leur performance admissible et la Norme de qualification pour arriver au quota de 40 athlètes sur l'équipe.**

2e tour :

- Dans les épreuves où les athlètes classés 1er ou 2e auraient refusé leur sélection, les athlètes classés 3e et détenteur d'une Norme de qualification dans la même épreuve seront considérés pour la sélection.

3<sup>e</sup> tour :

- Si les places garanties ne sont pas comblées après les 2 tours précédents : les athlètes classés 1er ou 2e de leurs épreuves n'ayant pas atteint la norme mais étant les plus près de la Norme de qualification dans leur épreuve, de même que les athlètes classés 3e et étant les plus près de la Norme de qualification dans leurs épreuves, dans le cas où le 1er ou 2e aurait refusé la sélection, seront considérés pour la sélection.

## **Départage**

Le départage entre les derniers candidats dans un tour de sélection sera fait en calculant l'écart en pourcentage entre leur performance admissible et la Norme de qualification.

En cas d'égalité de performance avec une Norme de qualification atteinte, ouvrant droit à une sélection en Équipe Québec, notamment dans les sauts verticaux, le détenteur de la meilleure performance admissible réalisée durant la saison aura préséance. Si l'égalité persiste, la deuxième meilleure performance admissible de chaque athlète sera prise en considération, puis la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée et que les athlètes soient ainsi départagés sur la base de leurs performances.

## **Blessure ou maladie**

- Athlétisme Québec se réserve le droit de retirer de l'équipe un athlète blessé ou malade qui n'est pas en condition pour performer à son meilleur lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion.
- Une fois l'athlète sélectionné, et jusqu'aux Championnats nationaux jeunesse d'athlétisme de la Légion, les parents de l'athlète doivent rapporter immédiatement toute blessure, maladie ou changement dans la situation de l'athlète qui pourrait affecter sa capacité à concourir au plus haut niveau. Un avis de blessure ou maladie doit être envoyé immédiatement à Marielle Segbor ([msegbor@athletisme.qc.ca](mailto:msegbor@athletisme.qc.ca)).
- Le défaut de rapporter adéquatement une blessure ou maladie avant l'événement entraînera pour l'athlète son retrait de l'équipe, et les parents seront responsables de tous les coûts associés à l'athlète pour cet événement.

## **Circonstances exceptionnelles**

Le comité de sélection se réserve le droit, après approbation du responsable du développement de l'excellence, de sélectionner un athlète en vertu de circonstances exceptionnelles.

## Normes de qualification de l'Équipe du Québec

<b>Cadet féminin</b>	<b>Norme de qualification</b>		<b>Cadet masculin</b>	<b>Norme de qualification</b>
100m	12.77		100m	11.65
200m	26.36		200m	23.54
300m	42.30		300m	37.58
800m	2:19.36		800m	2:03.21
1200m	3:45.24		1200m	3:20.02
2000m	6:42.52		2000m	5:58.15
80m haies	12.37		100m haies	14.48
200m haies	29.19		200m haies	26.58
1500m steeple	5:10.53		1500m steeple	4:39.63
1500m marche	7:52.40		1500m marche	7:14.82
Hauteur	1.58m		Hauteur	1.78m
Perche	2.90m		Perche	3.50m
Longueur	5.07m		Longueur	5.99m
Triple saut	10.66m		Triple saut	12.33m
Poids 3kg	11.43m		Poids 4kg	14.14m
Disque 1kg	32.34m		Disque 1kg	44.49m
Marteau 3kg	42.89m		Marteau 4kg	45.75m
Javelot 500g	35.17m		Javelot 600g	46.59m
Pentathlon	2956		Pentathlon	2973
<b>Juvenile féminin</b>	<b>Norme de qualification</b>		<b>Juvenile masculin</b>	<b>Norme de qualification</b>
100m	12.56		100m	11.22
200m	25.69		200m	22.77
400m	58.58		400m	50.70
800m	2:17.30		800m	1:56.75
1500m	4:43.98		1500m	4:04.77
3000m	10:21.84		3000m	8:55.30
100m haies	14.76		110m haies	15.03
400m haies	1:06.35		400m haies	58.40
2000m steeple	7:18.01		2000m steeple	6:15.03
3000m marche	15:52.03		3000m marche	14:27.53
Hauteur	1.63m		Hauteur	1.91m
Perche	3.20m		Perche	3.80m
Longueur	5.25m		Longueur	6.53m
Triple saut	11.04m		Triple saut	13.32m
Poids 3kg	12.81m		Poids 5kg	14.70m
Disque 1kg	35.92m		Disque 1.5kg	43.58m
Marteau 3kg	48.58m		Marteau 5kg	49.94m
Javelot 500g	38.91m		Javelot 700g	52.10m
Heptathlon	4290		Décathlon	5277